



DOMPEYRE IMMOBILIER

BAREME D'HONORAIRES

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

VENTE

Les honoraires sont calculés sur le prix reçu par le vendeur à la charge du vendeur ou de l'acquéreur en fonction du mandat.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC * (Hors frais de rédaction d'actes)
De 0€ à 25 000€	Forfait de 3 000€ TTC du Prix de vente
De 25 001€ à 50 000€	Forfait de 5 000€ TTC du Prix de vente
De 50 001€ à 70 000€	10% TTC du prix de vente
De 70 001€ à 100 000€	9% TTC du prix de vente
De 100 001€ à 180 000€	8% TTC du prix de vente
De 180 001€ à 250 000€	7% TTC du prix de vente
De 250 001€ à 400 000€	6% TTC du prix de vente
De 400 001€ à 999 999€	5% TTC du prix de vente
A partir de 1 000 000€ et au-delà	4% TTC du prix de vente
VEFA (HONORAIRES HT)	
Exclusivité	4% HT du prix de vente TTC
Sans Exclusivité	5% HT du prix de vente TTC

*Honoraires TTC au taux de TVA en vigueur : les honoraires sont à la charge du(des) vendeur(s) et comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier de vente.

AUTRES PRESTATIONS

PRESTATIONS	HONORAIRES HT
Avis de valeur	Offert
Estimation pour dossier notaire	400€
Dossier de commercialisation	350€
Dossier d'analyse de marché	500€ à 2 000€





DOMPEYRE IMMOBILIER

BAREME D'HONORAIRES LOCATION

En vigueur au 1^{er} janvier 2026 : * révision des honoraires avec IRL depuis 1^{er} janvier 2026

Barème des honoraires de location : Habitation, Mixte et Meublée

Zone géographique dans laquelle est située le bien loué

☐ Zones tendues (A, A bis et B1) Prix TTC maximum/m ² de surface habitable est de 12,10€	☐ Zones en déséquilibres (B2) Prix TTC maximum/m ² de surface habitable est de 10,09€	☐ Zones non tendues (C) Prix TTC maximum/m ² de surface habitable est de 8,07€
---	--	---

Barème réglementé « Loi ALUR » - Plafonds fixés par décret du 1^{er} août 2014 maj 2026

Honoraires à la charge du locataire	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	Prix au m ² = Voir zone
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Prix au m ² = 3,03€ TTC

Honoraires à la charge du bailleur	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	Prix au m ² = Voir zone
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	Prix au m ² = 3,03€ TTC

IMPORTANT : Les honoraires de location des locaux d'habitation et des locaux meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égale aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} Aout 2014.

Barème des honoraires de location : Baux commerciaux et Baux professionnels

Baux commerciaux	30% HT/HC du loyer annuel hors charges (15% Bailleur/15% Preneur) ou 30% HT/HC du loyer annuel hors charges (Preneur)
Baux professionnels	30% HT/HC du loyer annuel hors charges (15% Bailleur/15% Preneur) 30% HT/HC du loyer annuel hors charges (Preneur)

Les honoraires sont calculés sur le loyer annuel de base hors taxes et charges, à la charge du bailleur et / ou du preneur, en fonction du mandat. Paiement uniquement à la signature du Bail.





DOMPEYRE IMMOBILIER

BAREME D'HONORAIRES GESTION

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Barème des honoraires de Gestion :

Honoraires à la charge du bailleur	
Frais de gestion : (voir tableau des formules)	%TTC du loyer charges comprises encaissé
Assurance loyers impayés <u>habitation</u>	2,85% du loyer mensuel charges incluses et taxes incluses
Modification du bail à la charge du demandeur si rédaction agence	250€ HT
Rédaction du bail (Loyer annuel) : De 0€ à 10 000€ De 10 001€ à 50 000€ De 50 001€ à 100 000€ A partir de 100 001€ et au-delà	Honoraires HT 500€ ou 250€ si 50/50 8 00€ ou 400€ si 50/50 1 300€ ou 650€ si 50/50 2 000€ ou 1 000€ si 50/50
Estimation locative	150€ HT (83) 250€ HT (04, 05, 06, 13, 30 et 84)

Honoraires à la charge du locataire	
Modification du bail à la charge du demandeur si rédaction agence	250€ HT
Rédaction du bail (Loyer annuel) : De 0€ à 10 000€ De 10 001€ à 50 000€ De 50 001€ à 100 000€ A partir de 100 001€ et au-delà	Honoraires HT 500€ ou 250€ si 50/50 8 00€ ou 400€ si 50/50 1 300€ ou 650€ si 50/50 2 000€ ou 1 000€ si 50/50

Autres prestations :

Prestations	Honoraires HT
Avis de valeur	Offert
Estimation	400€
Dossier de commercialisation	350€
Dossier d'analyse de marché	500€ à 2 000€

LA TVA applicable est de 20%.





DOMPEYRE IMMOBILIER

Honoraires de Gestion 3 Formules pour votre satisfaction

Prestations incluses	Service Initial	Service confort	Service privilège	Coût hors prestations
En % HT de l'encaissement des loyers	5%HT / 6%TTC	6,5%HT / 7,8%TTC	8%HT / 9,6%TTC	
Mise en place du mandat de gestion	☒	☒	☒	
Émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et (allocations si habitation)	☒	☒	☒	
Émission de quittances et de reçus	☒	☒	☒	
Lettre de rappel, 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	☒	☒	☒	
Révision des loyers annuelle	☒	☒	☒	
Approbation et validation des demandes de congé du locataire	☒	☒	☒	
Décompte au départ du locataire	☒	☒	☒	
Gestion des provisions pour charges	☒	☒	☒	
Tenues de la comptabilité propriétaire	☒	☒	☒	
Acompte mensuel des fonds perçus	☒	☒	☒	
Reddition trimestrielle des comptes (art 66 du décret du 20/07/1972)	☒	☒	☒	
Reddition mensuelle des comptes conformément à l'article 66 du décret du 20 juillet 1972.	☒	☒	☒	
Demande d'assurance locataire et attestation annuelle (chaudière, cheminée, MRH...)	☒	☒	☒	
Réparation urgente ou inférieure à 250 € TTC	☒	☒	☒	
Demande de devis de travaux au-delà de 250€ TTC	☒	☒	☒	
Prestations Optionnelles				
Recouvrement des créances, remise du dossier à l'huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du bailleur)		☒	☒	200 € TTC par dossier
Délivrance d'un congé au locataire		☒	☒	200 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration de l'incident, représentation du propriétaire lors de l'expertise, établissement des devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après vérification.		☒	☒	200 € TTC par dossier
Gestion technique courante (jusqu'à 1 500 € TTC) : devis si besoin, accord du propriétaire, ordre de service, suivi et contrôle.		☒	☒	150€ TTC par dossier
Préparation et transmission des documents nécessaires à la déclaration des revenus fonciers			☒	90€ TTC/an /lot
Visite conseil pré-EDLS			☒	50 € TTC par dossier
Gestion des diagnostics immobiliers obligatoires			☒	50 € TTC par dossier
Gestion technique de tous les travaux : vérification annuelle des locaux, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux				6% TTC du montant des travaux TTC
Montage des dossiers ANAH (rendez-vous avec les services administratifs et obtention des fonds)				300€ TTC
Conseil et expertise pour prestations ponctuelles (tarif horaire), y compris représentation en assemblée générale de copropriété.				100€ TTC/Heure
Frais de clôture par suite de la résiliation du mandat				200 € TTC
Assurance loyers impayés				2,85%
Accompagnement réception et levé de réserve pour un bien neuf				100€ TTC/Heure

LA TVA applicable est de 20%.





DOMPEYRE IMMOBILIER

BAREME D'HONORAIRES

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Transactions sur Locaux Professionnels et Commerciaux

Les honoraires sont calculés sur le prix reçu par le vendeur à la charge du vendeur ou de l'acquéreur en fonction du mandat.

Vente de Locaux Commerciaux, Locaux Professionnels, Entrepôts, Locaux Industriels, Immeubles de Rapport, Bureaux

Pour la vente de locaux tels que commerciaux, professionnels, entrepôts, locaux industriels, immeubles de rapport ou bureaux, la structure des honoraires est la suivante :

Tranche de prix	Pourcentage maximum TTC	Taux de TVA en vigueur
En dessous de 400 000 €	8 % maximum du prix de vente	20 %
De 400 001 € à 1 000 000 €	7 % maximum du prix de vente	20 %
De 1 000 001 € à 2 000 000 €	6 % maximum du prix de vente	20 %
Au-dessus de 2 000 001 €	5 % maximum du prix de vente	20 %

Location de Locaux Commerciaux, Locaux Professionnels, Entrepôts, Bureaux

Concernant la location de ces locaux, les honoraires sont définis comme suit :

- **Forfait minimum** : 1 500 € HT
- **30 % HT partagé entre le Bailleur et le Preneur** :
- 15 % HT maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du Bailleur
- 15 % HT maximum du loyer annuel HT/HC à la charge du Preneur
- **Ou 30% HT charge Preneur en fonction des dossiers** :

*Taux de TVA en vigueur : 20 %

Cession de Droit au Bail et de Fonds de Commerce, Location avec Droit d'Entrée

Pour les opérations de cession de droit au bail, de fonds de commerce ou de location avec droit d'entrée, les honoraires se répartissent comme suit :

- **Entre 0 € et 100 000 €** : 8 % HT à la charge du Cédant + 15 % HT du loyer annuel HT/HC à la charge du Cessionnaire
- **Au-dessus de 100 000 €** : 7 % HT à la charge du Cédant + 15 % HT du loyer annuel HT/HC à la charge du Cessionnaire

*Taux de TVA en vigueur : 20 %

AUTRES PRESTATIONS

PRESTATIONS	HONORAIRES HT
Avis de valeur	500,00€
Dossier de commercialisation	500,00€
Dossier d'analyse de marché	500€ à 2 000€
Rédaction d'un bail commercial ou professionnel	800,00€



SAS DOMPEYRE IMMOBILIER – SAS au capital de 1 000 euros

25 grand Rue - 83860 Nans Les Pins & 23 rue du maréchal Joffre - 83570 Carcès

Tél : 04 87 83 04 74 - Mail : contact@dompeyreimmobilier.com - N° CPI 8301 2022 000 000 014

RCS de Draguignan 918 347 782 - N° SIREN 918 347 782 00016 - NAF 6831Z – N° TVA intracommunautaire FR82 918 347 782